



Schéma d'**A**ménagement et
de **G**estion des **E**aux

Diagnostic du bassin versant Les enjeux du SAGE

**Conseil Général
Haut-Rhin** 

Service Aménagement des Rivières
100 Avenue d'Alsace BP 20351
68006 COLMAR

PARTENARIAT



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN•MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Direction
départementale
des Territoires
Haut-Rhin

Version du 02 décembre 2013

Sommaire

Préambule	2
<i>Ce qu'attend le SDAGE Rhin-Meuse</i>	<i>3</i>
<i>Généralités</i>	<i>3</i>
<i>Sur le bassin versant de la Lauch</i>	<i>3</i>
<i>Ce que relèvent les Commissions Thématiques</i>	<i>4</i>
<i>La méthodologie de diagnostic du bassin versant</i>	<i>4</i>
Diagnostic des enjeux du SAGE de la Lauch	5
<i>Enjeu « zones humides ».....</i>	<i>6</i>
<i>Enjeu « mobilité latérale des cours d'eau ».....</i>	<i>8</i>
<i>Enjeu « biodiversité et espèces invasives ».....</i>	<i>9</i>
<i>Enjeu « inondation ».....</i>	<i>10</i>
<i>Enjeu « Milieux et quantité des ressources en eau »</i>	<i>11</i>
<i>Enjeu « Qualité des eaux»</i>	<i>13</i>
<i>Enjeu « Assainissement des eaux usées »</i>	<i>14</i>
<i>Enjeu « Communication sur le SAGE et ses enjeux »</i>	<i>16</i>

Préambule

Le présent document, intitulé « Diagnostic » du bassin versant de la Lauch, est issu des réflexions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de ses commissions thématiques lors des réunions suivantes à partir du document d'état des lieux du bassin versant :

- Commission thématique « pressions » tenue le 19 juin 2013 à GUEBWILLER
- Commission thématique « milieux » tenue le 20 juin 2013 à ROUFFACH
- Commission thématique « ressources » tenue le 21 juin 2013 à LINTHAL
- Bureau de la Commission Locale de l'Eau tenu le 03 juillet 2013 à RAEDERSHEIM
- Bureau de la Commission Locale de l'Eau tenu le 05 septembre 2013 à GUEBWILLER
- Commission Locale de l'Eau tenue le 18 octobre 2013 à GUEBWILLER
- Bureau de la Commission Locale de l'Eau tenu le 28 novembre 2013 à GUEBWILLER
- Commission Locale de l'Eau tenue le 16 décembre 2013 à GUEBWILLER

Ce document a été validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Lauch le [JJ/MM/AAAA](#).

Ce qu'attend le SDAGE Rhin-Meuse

Généralités

Le SDAGE demande aux SAGE présents sur son bassin hydrographique:

- De stopper la dégradation sur les zones humides ordinaires et remarquables
- De mener ou compléter l'inventaire des zones humides sur son périmètre
- De définir des règles de gestion sur les zones humides permettant de limiter au maximum les impacts de travaux, consignées dans un guide de bonnes pratiques sur les zones humides.
- De veiller à la gestion équilibrée des ressources en eau et de limiter les transferts entre les bassins versants
- De préserver l'intégrité des milieux naturels et la mobilité latérale des cours d'eau
- D'apporter des éléments pour l'éducation à l'environnement du Grand Public, notamment des plus jeunes
- De démontrer en quoi le SAGE met en œuvre le SDAGE et mettre en place des actions pour atteindre les objectifs du SDAGE

Par ailleurs le SDAGE préconise l'infiltration des eaux pluviales non dégradées et le traitement des eaux pluviales polluées avant rejet vers les milieux naturels.

Sur le bassin versant de la Lauch

Le SDAGE identifie sur le bassin versant de la Lauch :

- La Lauch à l'aval de GUEBWILLER et ses affluents comme un axe migrateur pour l'anguille
- La Lauch et le Rimbach comme des axes prioritaires pour le transport solide
- Des fuseaux de mobilité à définir sur la Lauch et le Rimbach en priorité
- Un réservoir biologique à préserver sur la masse d'eau LAUCH 1 jusqu'à sa confluence avec le Klein Sultzbach
- Des pressions nitrates fortes sur le piémont vosgien et la basse vallée
- Des pressions phytopharmaceutiques sur la basse vallée de la Lauch
- Des eaux souterraines moyennement à fortement vulnérables en amont de GUEBWILLER
- Un captage en eau potable prioritaire SDAGE 2 à GUNDOLSHEIM (Val SOULTZMATT) et deux captages SDAGE 1 à MERXHEIM ("forage syndical") et ROUFFACH ("forage communal du Lettgrueben et de l'hôpital »).

Ce que relèvent les Commissions Thématiques

Les échanges lors des commissions thématiques permettent d'identifier 10 enjeux majeurs sur le bassin versant de la Lauch.

Ces enjeux validés par le Bureau de la Commission Locale de l'Eau le 05 septembre 2013, sont présentés selon les thématiques « Milieux » « Ressources » et « Pressions » et **non classés par ordre de priorité** :

« Milieux » :

- Zones humides
- Continuité écologique des cours d'eau
- Mobilité latérale des cours d'eau
- Biodiversité et espèces invasives
- Inondation

« Ressources » :

- Qualité de la ressource en eau

« Pressions » :

- Assainissement des eaux usées
- Assainissement pluvial

« Milieux » et « Ressources » (enjeu transversal):

- Gestion quantitative de la ressource en eau

« Généralités » :

- Communication sur le SAGE et ses enjeux

La méthodologie de diagnostic du bassin versant

Chacun des enjeux listés sur la page précédente a été diagnostiqué à partir d'une approche selon la matrice SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats en anglais) ou Forces, Faiblesses, Opportunités et Contraintes.

Un état de la réglementation en vigueur et une synthèse finale de l'enjeu complètent l'analyse.

La réflexion est structurée pour chaque enjeu comme suit :

Le diagnostic :

Une ou plusieurs cartographie(s) importante(s) issues de l'état des lieux

Un paragraphe sur ce qui va bien aujourd'hui (Force)

Un paragraphe sur ce qui fait défaut (Faiblesse)

Un paragraphe sur ce qui aidera à l'action (Opportunité)

Un paragraphe sur ce qui limitera l'action (Contrainte)

La (les) finalité(s) de l'enjeu

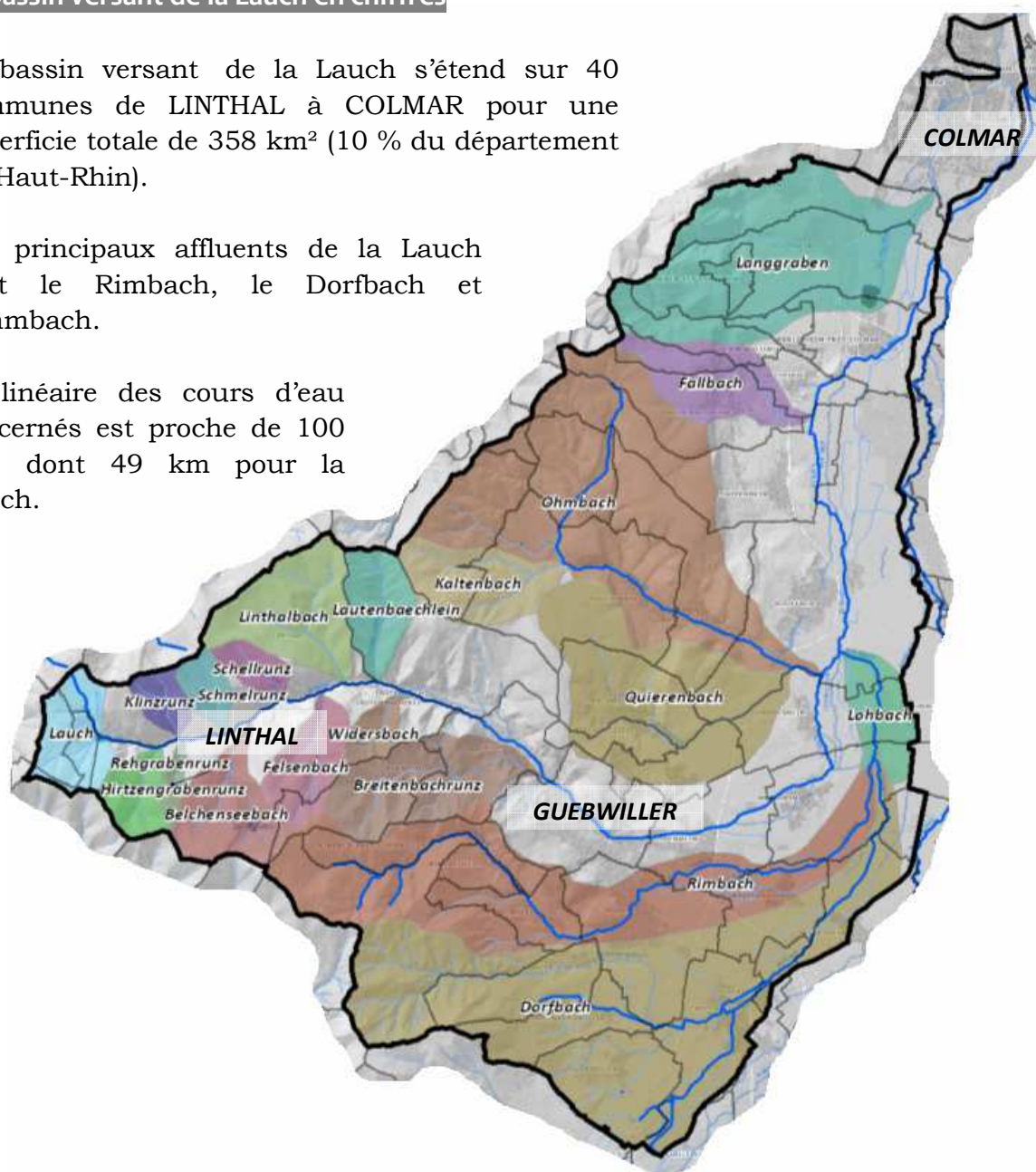
Diagnostic des enjeux du SAGE de la Lauch

Le bassin versant de la Lauch en chiffres

Le bassin versant de la Lauch s'étend sur 40 communes de LINTHAL à COLMAR pour une superficie totale de 358 km² (10 % du département du Haut-Rhin).

Les principaux affluents de la Lauch sont le Rimbach, le Dorfbach et l'Ohmbach.

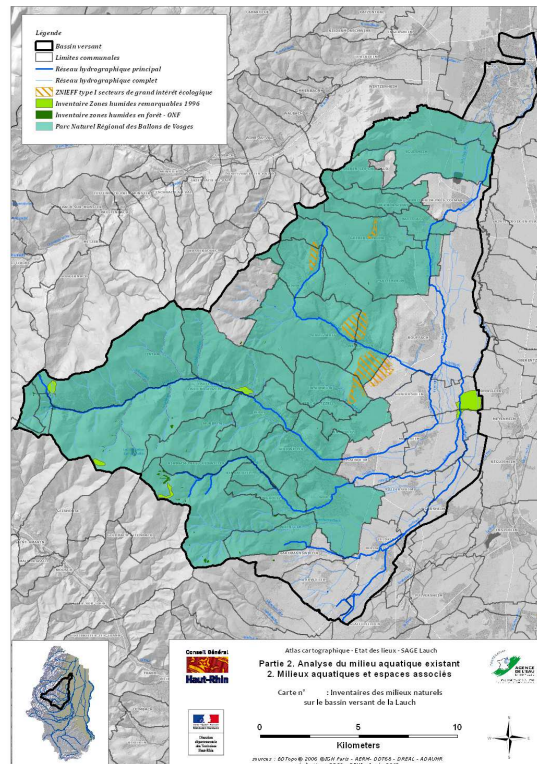
Le linéaire des cours d'eau concernés est proche de 100 km, dont 49 km pour la Lauch.



Le périmètre du SAGE : le bassin versant de la Lauch

Thématique « milieux aquatiques »

Enjeu « zones humides »



Carte n° 29 :

Les zones humides présentent un intérêt écologique et hydraulique à travers leur fonction épuratrice et dans la régulation des épisodes de crues et d'étiage.

La vallée de la Lauch bénéficie de zones humides à fort potentiel de biodiversité. Ces zones peuvent être qualifiées comme « remarquables » lorsqu'elles abritent une biodiversité exceptionnelle. Les autres zones humides dites « ordinaires » assurent cependant un rôle clé dans l'équilibre hydrologique du bassin versant.

Bien qu'un inventaire départemental des zones humides remarquables protège depuis 1996 les zones humides majeures, le bassin versant de la Lauch ne dispose pas d'un inventaire exhaustif des zones humides ordinaires. Le SDAGE Rhin-Meuse demande à chaque SAGE de réaliser un inventaire des zones humides.

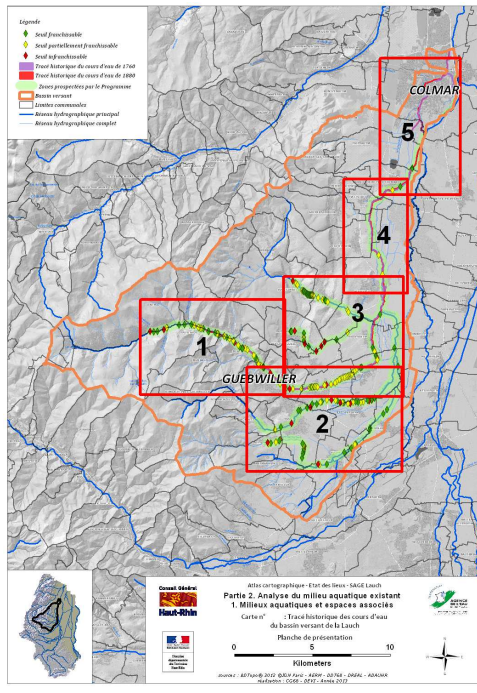
L'inventaire départemental des zones humides remarquables est en cours de révision et s'intéressera également aux zones humides ordinaires à une échelle assez précise (1/2000^{ième}). Le bassin versant de la Lauch fait l'objet de cette révision et sera prospecté en 2014. Ce nouvel inventaire sera mis à disposition du SAGE fin 2014.

Cet inventaire aura une portée juridique vis-à-vis des documents d'occupation du sol et d'aménagement du territoire. Aussi une attention particulière devra être apportée à la concertation lors de l'élaboration de la cartographie et du guide de bonnes pratiques pour cet enjeu.

Le SAGE de la Lauch doit mettre à jour et compléter l'inventaire des zones humides remarquables et ordinaires, et avoir pour objectif de préserver (protéger/restaurer) les zones humides, avec notamment la rédaction d'un guide de bonne gestion de ces milieux.

Enjeu « continuité écologique des cours d'eau »

Carte n° 20 :



La continuité écologique repose sur la libre circulation des espèces et le bon déroulement du transport solide dans un cours d'eau.

Le bassin versant de la Lauch présente globalement un bon fonctionnement du transport solide longitudinal, excepté sur le secteur de MERXHEIM où des alluvions sont extraites du lit de la rivière pour éviter l'inondation du village. Sur les 225 seuils inventoriés le long de la Lauch et ses affluents, près de 107 seuils (47 %) sont franchissables pour les populations piscicoles et les grands migrateurs.

Cependant il reste encore des seuils partiellement franchissables (pour quelques espèces seulement) ainsi qu'une trentaine de seuils difficilement franchissables (13 %). La Lauch à l'aval de GUEBWILLER et ses affluents

sont classés par le SDAGE comme « axes migrateurs anguille » à rétablir pour une échéance supérieure à 2015.

Les nouveaux classements de protection des cours d'eau (Art. L214-17 du code de l'Environnement) interdisent la construction de nouveaux ouvrages sur la tête du bassin versant, et imposent le rétablissement de la franchissabilité piscicole d'ici 2017 sur la Lauch amont, l'Ohmbach et l'Holtzcanal.

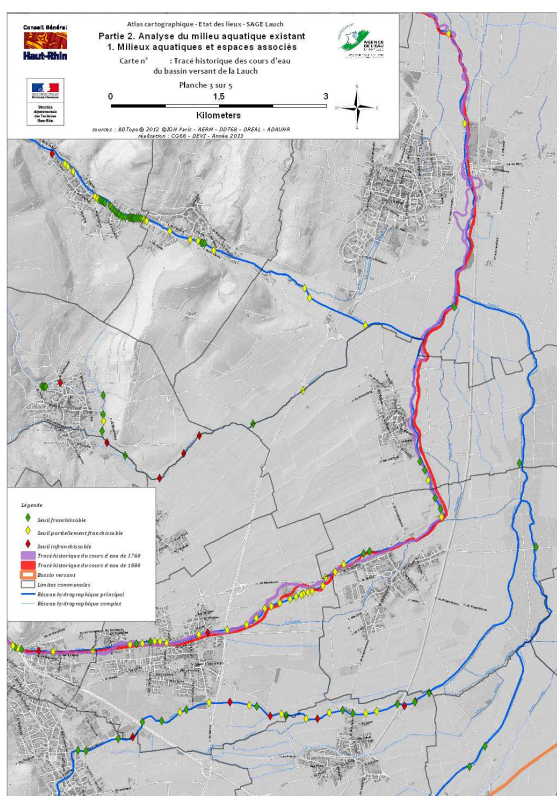
Les syndicats mixtes de rivière conduisent actuellement un programme visant au rétablissement de la continuité écologique longitudinale des cours d'eau. Le but de ce programme est de regarder pour chacun des seuils quelle est la meilleure solution envisageable selon la stratégie suivante : 1. étude de la suppression du seuil, 2. étude de l'abaissement partiel du seuil, et 3. étude des aménagements possibles du seuil (équipement d'une passe à poissons, etc.). Une consultation sera réalisée en 2014 auprès des communes concernées et les discussions se poursuivront dans le cadre de la rédaction du SAGE.

La présence d'activités liées aux ouvrages hydrauliques devra être prise en compte dans les actions du SAGE. Les réflexions devront intégrer les incidences éventuelles sur le lit et les berges de la rivière, la ligne d'eau (érosions et dépôts de graviers), l'alimentation des champs d'expansion des crues et des zones humides.

Le SAGE de la Lauch doit avoir pour objectif la restauration de la continuité écologique sur la Lauch et ses principaux affluents, en veillant à la prise en compte des usages existants (conciliation).

Enjeu « mobilité latérale des cours d'eau »

Carte n° 20 :



L'enveloppe de mobilité est l'espace où le lit de la rivière est déjà allé et/ou pourrait se déplacer si les contraintes (seuils, murs, protections de berges...) étaient supprimées, par le biais de phénomènes tels que l'érosion et le dépôt sédimentaire. Cet espace est nécessaire au bon équilibre sédimentaire et écologique du cours d'eau et pérennise le rechargement en eau de la nappe d'accompagnement.

La Lauch est un cours d'eau mobile. En aval d'Issenheim, la Lauch présente des secteurs potentiellement mobiles dans lesquels le lit de la rivière peut se déplacer en érodant cette berge. Cette dynamique est favorable à la biodiversité des milieux aquatiques.

Cependant certains seuils et protections de berges impactent la mobilité et l'érosion latérale du cours d'eau, contribuant à une

banalisation de son lit. Le SDAGE Rhin-Meuse demande par ailleurs la délimitation des fuseaux de mobilité sur la Lauch et le Rimbach.

Les syndicats mixtes de rivière conduisent actuellement un programme global d'atteinte du bon état écologique de la Lauch et de ses affluents, traitant notamment de la délimitation des fuseaux de mobilité. Une consultation sera réalisée en 2014 auprès des communes concernées et de la Chambre d'Agriculture et les discussions se poursuivront dans le cadre de la rédaction du SAGE.

Les syndicats de rivière sont compétents pour assurer la maîtrise de ces fuseaux de mobilité. Ils pourront indemniser le foncier délimité au sein des enveloppes de mobilité et entretenir les berges en limite de fuseau.

La délimitation de ces fuseaux de mobilité aura des répercussions sur le foncier, notamment agricole, et sur les activités existantes en lit majeur (prairies, cultures, forages pour l'alimentation en eau potable, etc.). Une concertation élargie devra être conduite pour définir les enveloppes de mobilité dans lesquelles aucune protection de berge ne pourra être mise en place à l'avenir. La réflexion pourra bénéficier du remembrement en cours sur le secteur de ROUFFACH.

La problématique d'envahissement des secteurs dénudés du lit de la rivière par des plantes invasives devra être prise en considération dans la réflexion.

Le SAGE de la Lauch doit avoir pour objectif l'identification des fuseaux de mobilité et la redynamisation (préservation/restauration) de la mobilité latérale des cours d'eau, en veillant à la prise en compte de l'occupation du sol (conciliation).

Thématiques « Milieux » et « Ressources en eau »

Enjeu « Milieux et quantité des ressources en eau »

Cartes 16 et 21 :

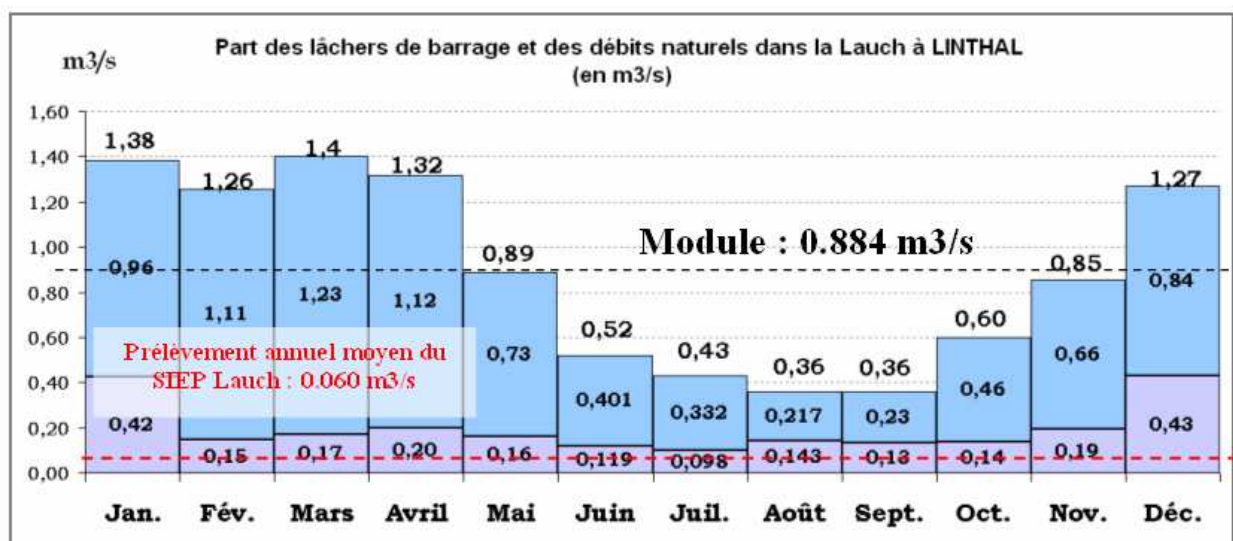
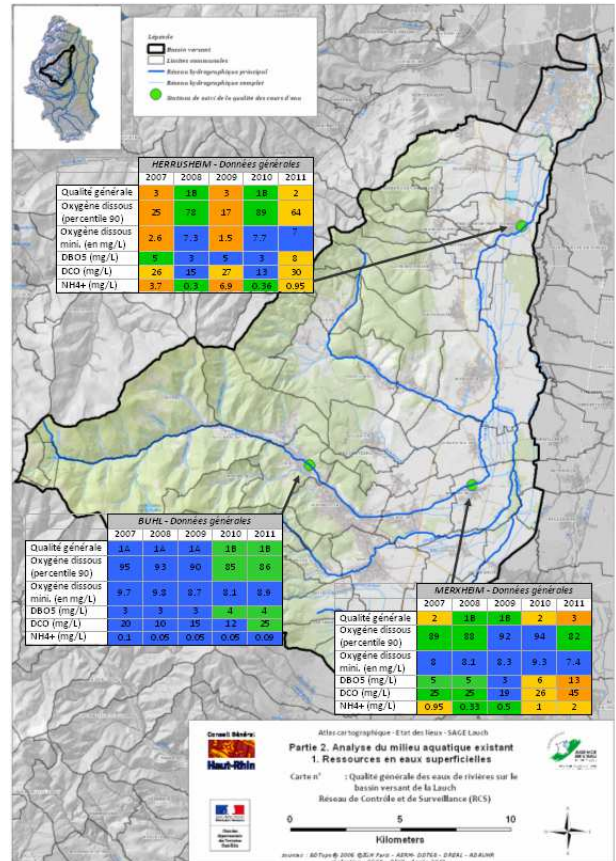
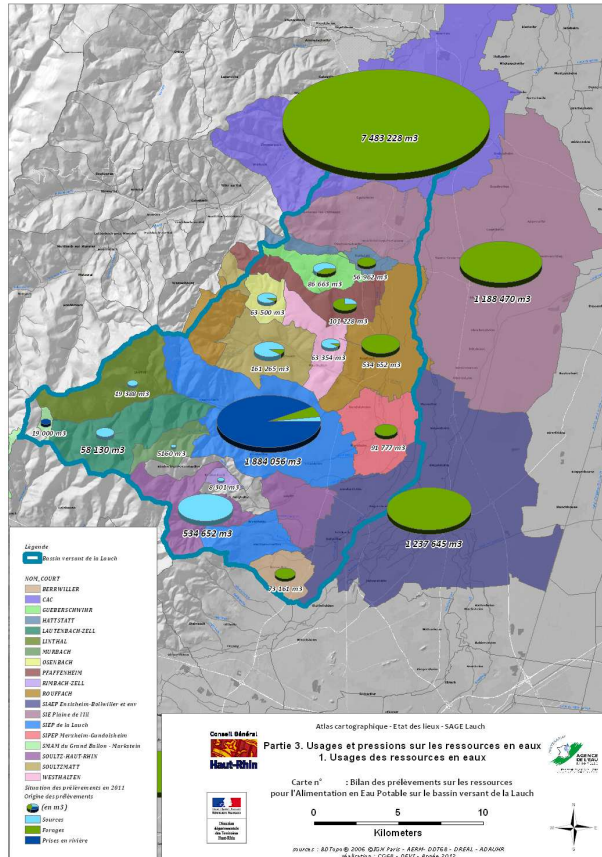


Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lauch

La vallée de la Lauch dispose d'une ressource en eau limitée qui s'infiltre en partie lors de son parcours dans la basse vallée. Cette ressource est soutenue en été par les lâchers des barrages de la Lauch et du Ballon. La rivière est exploitée pour l'alimentation en eau potable des 36 000 habitants de la vallée de GUEBWILLER et de ses industriels. Les exploitants agricoles irrigants du Florival à MERXHEIM se sont déconnectés depuis 2010 des ressources en eau superficielles pour exploiter un réseau de six forages situés en bordure de la nappe d'Alsace.

Cependant des assecs de la Lauch sont régulièrement observés sur la basse vallée qui dispose de peu de zones refuges pour la faune aquatique. La plupart des étangs sont uniquement connectés à la rivière lors des hautes eaux et ne permettent qu'une simple recolonisation des milieux aquatiques. La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller souhaiterait attirer de nouvelles industries agroalimentaires.

De plus l'organisation de l'assainissement collectif sur le bassin versant a engendré des transferts entre les sous-bassins versants, soustrayant une partie des débits aux milieux aquatiques et impactant davantage la basse vallée de la Lauch lors des périodes de basses eaux. Une sécurisation de l'alimentation en eau potable de la vallée de GUEBWILLER est nécessaire pour faire face lors des périodes de sécheresse et des consommations de pointe ou en cas d'accidents. La recherche de ressources en eau supplémentaires de même qualité est à envisager.

Des discussions ont été initiées pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la vallée de GUEBWILLER. Celle-ci pourrait être assurée par une interconnexion déjà existante avec les eaux de la nappe d'Alsace (nouveau forage du SIAEP Ensisheim-Bollwiller-et-Environs). Cette interconnexion devrait cependant être réaménagée. Des réflexions sont également en cours sur la réhabilitation du barrage de la Lauch.

Les eaux de la rivière Lauch, utilisées pour la production d'eau potable sont douces et peu minéralisées, ce qui leur confère des qualités gustatives appréciées. Néanmoins, les eaux distribuées ne sont pas à l'équilibre calco-carbonique. Les résultats de la réflexion menée par l'Office International de l'Eau (OIE) sur l'incidence des eaux douces distribuées pour la consommation humaine en Alsace, cofinancée par l'Agence Régionale de Santé Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, seront prochainement à disposition.

Les discussions du SAGE devront répondre aux besoins de sécurisation de l'alimentation en eau potable, mais elles devront également tenir compte des besoins biologiques des milieux aquatiques dans la plaine.

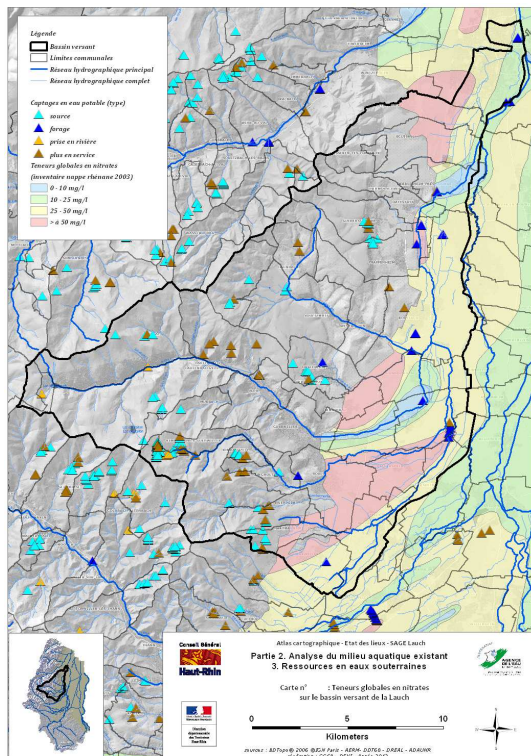
Les préconisations du SAGE devront prendre en compte le caractère d'eau douce des eaux de la Lauch destinées à la consommation humaine et leur conférant des qualités gustatives appréciées mais nécessitant d'après le code de la santé publique un traitement avant distribution. Les prochaines recommandations des réflexions en cours sur l'incidence des eaux douces distribuées pour la consommation humaine en Alsace seront à prendre en compte.

Enfin si le SAGE préconise la mobilisation de nouvelles ressources pour l'eau destinée à la consommation humaine, il sera nécessaire d'identifier les industriels dépendant de la qualité physico-chimique particulière des eaux distribuées à partir de la Lauch, pour les accompagner à l'évolution de la ressource disponible. Une enquête est en cours auprès de ces industriels.

Le SAGE de la Lauch doit avoir pour objet de concilier la préservation du débit naturel de la Lauch pour les milieux aquatiques en périodes de basses eaux, et la sécurisation durable de l'alimentation en eau potable de la vallée de Guebwiller.

Thématique « Ressources en eau »

Enjeu « Qualité des eaux »



Carte 38 :

La qualité des eaux de rivière de la Lauch n'est pas équivalente tout le long du bassin versant. Bonne sur le secteur amont, elle se dégrade au fur et à mesure de la traversée de la plaine en raison de pertes de débit.

Des teneurs en nitrates moyennes à importantes sont relevées dans les eaux souterraines du piémont, accompagnées de quelques dépassements des teneurs autorisées en pesticides. 32 communes du bassin versant sont classées en Zones Vulnérables Nitrates, dont 27 en « zones vulnérables renforcées » sur le piémont vosgien.

Le SDAGE Rhin-Meuse classe les eaux souterraines situées en amont de GUEBWILLER comme fortement vulnérables. Il considère le piémont vosgien et la plaine

comme soumis à de fortes pressions en nitrates et substances phytopharmaceutiques. Un captage prioritaire SDAGE 2 est identifié à GUNDOSLHEIM (alimentant WESTHALTEN) et deux captages prioritaires SDAGE 1 à ROUFFACH (l'un alimentant ROUFFACH et l'autre géré par le SIPEP de MERXHEIM-GUNDOLSHEIM).

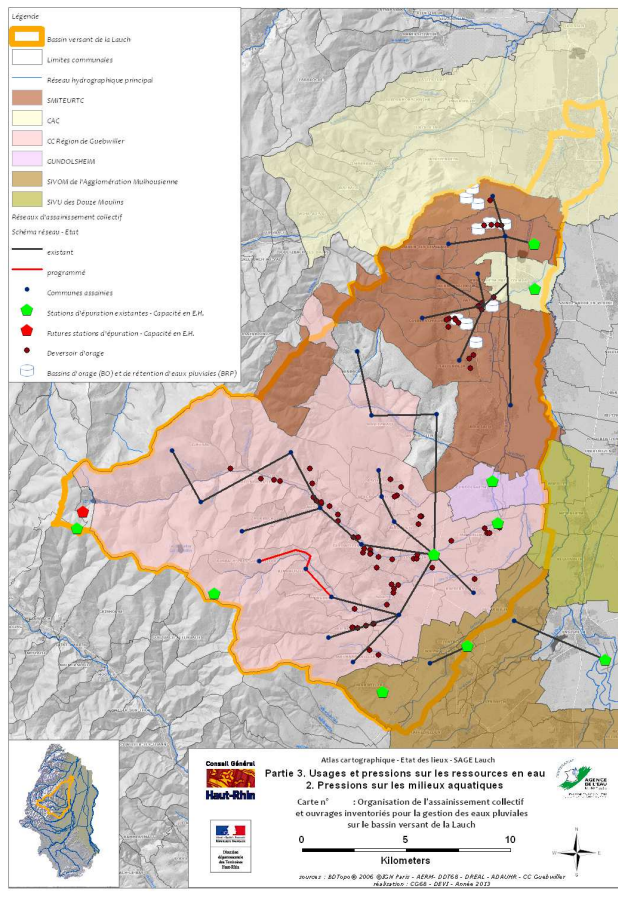
Le SIPEP de MERXHEIM-GUNDOLSHEIM a mis en place avec succès une « mission eau » de reconquête de la qualité de son captage. La Chambre d'Agriculture mène avec les exploitants des opérations de sensibilisation sur les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement.

Les actions envisagées par le SAGE de la Lauch devront concourir aux objectifs de qualité des eaux souterraines établis par le SAGE Ill-Nappe-Rhin situé en aval.

Le SAGE de la Lauch devra avoir pour objectif de lutter contre les pollutions diffuses, préserver la qualité des eaux souterraines sur le piémont vosgien, et reconquérir la qualité des eaux de la Lauch et des eaux souterraines dans le secteur de la plaine, en cohérence avec le SAGE Ill-Nappe-Rhin.

Enjeu « Assainissement pluvial »

Carte 63 :



Le bassin versant est doté de nombreux déversoirs d'orages. Un inventaire est disponible pour la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER. De son côté, le Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois Châteaux est en train d'inventorier les déversoirs présents sur son secteur.

Le cumul des rejets des déversoirs existants présente un risque pour les petits cours d'eau et pour les eaux souterraines vulnérables par leurs faibles épaisseurs sur le piémont vosgien. Certains déversoirs d'orages nécessiteront également une remise à niveau et des entretiens plus réguliers.

Peu d'aires de lavage des pulvérisateurs sont présentes sur le bassin versant, seuls quelques viticulteurs et coopératives en possèdent.

On constate des déversements des eaux de rinçage des outils viticoles dans les cours d'eau en période de vendanges.

Le SDAGE Rhin-Meuse préconise l'infiltration des eaux pluviales non dégradées, les eaux pluviales polluées devant être traitées avant rejet.

Les actions envisagées du SAGE devront tenir compte de la vulnérabilité particulière de la nappe phréatique sur le piémont vosgien et préconiser les mesures de protection nécessaires à sa préservation.

Le SAGE de la Lauch doit avoir pour objectif l'amélioration du suivi et de l'entretien des ouvrages de collecte et de traitement des eaux pluviales, notamment à proximité de la nappe d'accompagnement de la Lauch, des eaux souterraines du piémont vosgien et des affluents de la Lauch.

Généralités

Enjeu « Communication sur le SAGE et ses enjeux »



Le SAGE de la Lauch est porté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui est représentative des usagers, acteurs et élus locaux présents sur le bassin versant. Un logo a été élaboré par le bureau pour identifier facilement le SAGE.

La CLE dispose pour l'instant de peu de supports directs à la communication, les documents existants étant des supports de travail conçus pour les membres de la Commission Locale de l'Eau.

Le Conseil Général du Haut-Rhin met à disposition de la Commission Locale de l'Eau son Système d'Information Géographique (SIG) www.infogéo68.fr pour la mise en ligne des documents et des données cartographiques. Des lettres d'information régulières et des articles dans la presse seront les outils de communication à privilégier. Il conviendra également de participer aux réseaux d'animation existants pour leur partager les réflexions de la CLE (GERPLAN, Chambre d'Agriculture, Missions Eau, Commission Développement Durable de la Chambre de Commerce et d'Industrie, etc.).

Les supports de communication devront faciliter l'appropriation par le public des thématiques du SAGE, qui peuvent être très techniques, et veiller à ne pas le surcharger d'informations.

Le SAGE de la Lauch devra avoir pour objectif de promouvoir ses enjeux pour mettre en place une dynamique locale en faveur de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.